



## Union Départementale

**C.L.C.V - 06**

12, ruelle des Asphodèles

Haut-Sartoux

06560 Valbonne

Tél. 04 92 96 97 85

Courriel : [ud06clcv@wanadoo.fr](mailto:ud06clcv@wanadoo.fr)

Site internet : [www.clcv.org](http://www.clcv.org)

Sophia-Antipolis, le 29 décembre 2016

**Objet :** Avis de la CLCV des Alpes-Maritimes émis dans le cadre de la Concertation-consultation publique sur la Ligne Nouvelle (LN) et ses gares TGV dans les Alpes-Maritimes.

En tant qu'association de défense des consommateurs usagers et de protection de l'environnement, oeuvrant pour la protection et l'amélioration du cadre de vie des citoyens, la CLCV-06 a examiné attentivement le projet de Ligne Nouvelle (LN) qui s'étend en forme de boucle ferroviaire de Nice-Saint Augustin à Cannes la Bocca en passant par la liaison ferroviaire Cannes Grasse.

Ce projet, prévoit de créer de nouvelles infrastructures (construction de deux voies ferrées de 24km et de deux gares nouvelles pour accueillir les TGV et les TER (une gare à l'ouest des Alpes-Maritimes et le déplacement de la gare Nice Saint Augustin vers l'aéroport à l'est).

Cette ligne nouvelle impactera les communes suivantes : Saint Laurent du Var et Cagnes sur Mer, sur la métropole Nice Côte d'Azur, et Villeneuve-Loubet, Biot et Valbonne Sophia-Antipolis sur la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA).

Au lieu d'organiser un vrai débat public, le maître d'ouvrage, la SNCF-Réseau (ex RFF), a prévu de lancer une concertation-consultation publique qui a débuté le 21/04/2016 et s'achèvera le 30/12/2016 prochain, mais en fait n'a été ouverte au grand public que depuis le 24/10/2016, soit exactement dix semaines (2 mois et une semaine.)

Soucieux de préserver la qualité du cadre de vie des citoyens de l'ensemble des communes concernées par cette LN, la CLCV-06 constate une agression manifeste et brutale de l'environnement tendant à effaroucher en particulier les populations biotoises et sophilopolitaines-valbonnaises, fortement impactées par la traversée d'une LN et l'implantation prévisible d'une gare TGV/TER qui risque d'apporter un grave préjudice à leur qualité de vie (création d'une nouvelle gare sur l'emplacement du stade des Bouillides, du gymnase et des autres équipements sportifs, comme les douze courts de tennis, les trois terrains de jeux collectifs (hand-ball, basket-ball, volley-ball), l'ensemble constituant les installations

sportives municipales de la Ville de Valbonne Sophia-Antipolis, mitoyennes du CIV (lycée et collège de 1500 élèves). Du jamais vu dans un projet d'infrastructure d'une vaste ampleur.

La SNCF-Réseau ose présenter un projet destructeur d'équipements sportifs.

Cette variante (gare prévue dans la zone de la Bouillide) qui ne figure pas au « dossier support de la concertation » a été présentée au dernier moment par SNCF-Réseau pour pallier aux refus des autres variantes figurant au dossier de la part du Maire de Mougins (gare prévue dans la zone des Bréguières) et du Maire de Valbonne (gare prévue dans la zone du Fugueiret) : Cf. le plan des variantes de l'implantation possible des gares à Sophia Antipolis, page 226 du document.

De plus, la LN taille une saignée sur le plateau de type karstique et la vallée de la Bouillide, détruisant sans vergogne des habitats floristiques et faunistiques, type Natura 2000, sans compter le risque que cela provoquera lors d'inondations (Cf. les dégâts occasionnés dans ce secteur lors des intempéries d'octobre 2015).

Les diverses variantes du tracé sont peu précises quant au risque d'entamer le Parc Naturel Départemental de la Valmasque. Toutes aliénations de ce parc étant proscrites. Les fuseaux figurant page 186 du document, sont imprécis, n'indiquant que des passages préférentiels retenus pour le meilleur tracé, laissant toutes latitudes au maître d'ouvrage quant au choix du tracé définitif.

La CLCV-06 considère ce projet de LN et de ses gares TGV préjudiciable au plus haut point dans des zones déjà urbanisées.

Dans ces conditions, elle propose à la SNCF-Réseau, maître d'œuvre du projet actuel, de s'engager sans plus tarder sur l'ancien projet alternatif en partie réalisé et depuis abandonné, à savoir la troisième voie littorale, dont le tronçon Antibes/Cagnes sur Mer est achevé, d'autant plus que le Bus-Tram ou Bus à Haut Niveau en Site propre (BHNS) est en cours de réalisation entre le Pôle multimodal de la gare d'Antibes et les deux gares routières prévues à Sophia-Antipolis.

La CLCV-06 reproche à la SNCF-Réseau d'avoir délibérément écarté la réalisation suivante du tronçon Cagnes-sur-Mer/Nice Saint Augustin, qui est prête à être lancée.

La CASA accepterait de son côté la partie Antibes/Golf Juan. Une quatrième voie à quai étant également envisagée en gare d'Antibes.

Le tronçon entre Golf Juan et Cannes la Bocca est réalisable partiellement en tubes souterrains. Des études de faisabilité le précise.

Il faut savoir que le Maire de Cannes de son côté souhaite une gare TGV à l'emplacement de la gare de marchandises de Cannes la Bocca, jusqu'à proposer la disparition de cette gare de fret et du fuseau de triage. Or, la CLCV-06 qui s'oppose vigoureusement à la disparition de cette gare de fret, souhaite que le ferroutage démarre dans les Alpes-Maritimes pour remplacer le tout poids lourd marchandises, empruntant l'autoroute A8 saturée de camions semi-remorques. D'ailleurs, il suffit d'observer les nombreux accidents de poids lourds de 38t ou 40t qui se renversent sur la chaussée ou dévalent dangereusement les pentes autoroutières à grande vitesse sur les viaducs et tunnels aux abords de la frontière alpine franco-italienne provoquant de graves accidents.

En résumé la CLCV-06 exige maintenant le démarrage du ferroutage en Région PACA, et donc la réactivité des deux gares de fret de Cannes La Bocca et de Nice-St



Roch et donc la conservation de leurs fuseaux de triage dont les terrains doivent être préservés de toutes spéculations immobilières.

Pour desservir la Technopole de Sophia Antipolis, la CLCV-06 rappelle que des autocars de grande capacité à deux niveaux ont été mis en service depuis le début de l'année 2016 au départ de Nice assurant ainsi une liaison appréciable pour le déplacement domicile/travail des salariés de cette zone d'activités. A ce titre il conviendrait maintenant de prévoir pour ces navettes autocars un couloir de sécurité sur la bande d'arrêt de l'A8 pour fluidifier leur circulation. Des navettes de ce type pourraient même être envisagées depuis Cannes/Mandelieu par l'A8 jusqu'à Sophia Antipolis.

Mais ce que préconise la CLCV-06, c'est d'envisager sérieusement dans le cadre d'un futur plan national de relance économique, une LGV de l'Arc Méditerranéen de Gênes à Barcelone, sans transiter par les villes du littoral azurien et varois, mais desservant uniquement Nice-St Isidore, Aix-Marseille, Montpellier, Perpignan. Son tracé ne devrait traverser que l'intérieur de la Région PACA depuis la frontière italienne, longer l'A8 en viaducs et tunnels jusqu'à St Isidore et reprendre ensuite l'ancien tracé prévu de l'A8 bis jusqu'à la gare des Arcs-Dranguignan et longer à nouveau l'A8 depuis les Adrets, sans entamer le moins possible les vignobles varois pour finalement venir se connecter à Aix-Marseille.

Pour diverses raisons de courte vue et de profits spéculatifs dissimulés et inavoués, la CLCV-06 s'oppose formellement à la LN envisagée depuis Nice-St Augustin à Sophia Antipolis avec ses gares TGV, préférant la solution alternative de l'achèvement de la 3<sup>ème</sup> voie ferrée littorale abandonnée par SNCF-Réseau, pouvant ainsi constituer le premier réseau d'un RER azurien.

Cet avis sera adressé à la Ministre de l'Ecologie, l'Environnement et l'Energie, au Secrétaire d'Etat aux Transports, au Préfet des Alpes-Maritimes, à la SNCF-Réseau, maître d'ouvrage, et aux médias (Nice-Matin et FR3-Côte d'Azur).

Cet avis de trois pages est déposé ce jour 29 décembre 2016 au registre de la Ville de Valbonne - Sophia Antipolis ouvert dans le cadre de la concertation consultation du grand public.

**Le Président,**



Jacques GLEYE